

R É P U B L I Q U E F R A N Ç A I S E

BUDGET GÉNÉRAL  
MISSION MINISTÉRIELLE  
RAPPORTS ANNUELS DE PERFORMANCES  
ANNEXE AU PROJET DE LOI DE RÉGLEMENT  
DU BUDGET ET D'APPROBATION DES COMPTES POUR

2020

# PLAN FRANCE TRÈS HAUT DÉBIT



PROGRAMME 343

---

**PLAN FRANCE TRÈS HAUT DÉBIT**

---

**Plan France Très haut débit**

Programme n° 343 | BILAN STRATÉGIQUE

## BILAN STRATÉGIQUE DU RAPPORT ANNUEL DE PERFORMANCES

### Thomas COURBE

Directeur général des entreprises

Responsable du programme n° 343 : Plan France Très haut débit

La généralisation de la fibre optique jusqu'à l'abonné et de la 4G pour l'ensemble des Français est le socle indispensable pour résorber les fractures numériques. Elle devient d'ailleurs de plus en plus une condition *sine qua non* d'attractivité des territoires. C'est pour cette raison que le Gouvernement a fixé des objectifs ambitieux pour le déploiement du très haut débit pour tous et vise la couverture générale en fibre optique du territoire d'ici 2025.

Cette ambition vient compléter et renforcer les deux objectifs initiaux du Plan France Très Haut Débit (PFTHD), qui prévoyait de garantir à tous un accès au bon haut débit (supérieur à 8 Mbits/s) d'ici 2020 et un accès au très haut débit (supérieur à 30 Mbits/s) d'ici 2022.

Le numérique a joué un rôle clé pour assurer la résilience de notre économie et de notre société pendant la phase la plus aiguë de la crise sanitaire de 2020, Cependant, celle-ci a aussi mis en exergue les difficultés de ceux qui sont touchés par la fracture numérique. Pour assurer la continuité des déploiements, des mesures de soutien exceptionnelles ont été mises dès la mi-2020 et notamment des avances de subvention exceptionnelles aux porteurs de projets publics à destination *in fine* des entreprises les plus fragiles de la filière.

Enfin, la crise traversée a fait apparaître la nécessité de sécuriser et d'accélérer la généralisation de la couverture en fibre optique sur l'ensemble du territoire d'une part, en tenant compte de la dégradation des conditions financières des déploiements et d'autre part, en cofinçant les raccordements coûteux pour les locaux les plus isolés. Le Gouvernement a décidé ainsi de renforcer ses investissements.

Un nouvel appel à projets (AAP), préparé et négocié courant 2020, a été publié le 8 janvier 2021 pour répondre à ces nouveaux objectifs.

A fin 2020, dans le cadre du PFTHD, le soutien de l'État s'élève désormais à 3,6 Md€. Le Gouvernement a ainsi renforcé considérablement les moyens budgétaires mobilisés afin d'accroître le soutien aux réseaux d'initiative publique portés par les collectivités territoriales dans les zones les plus rurales. Ainsi, en complément des 300 M€ redéployés au sein du Fonds pour la société numérique (FSN) en faveur de la couverture du territoire en fibre optique, ainsi que des 30 M€ votés en loi de finances rectificative pour 2020 (LFR3), le Gouvernement a décidé de donner un coup d'accélérateur en octroyant 240 M€ supplémentaires pour la généralisation de la fibre à horizon 2025 dans le cadre du plan de relance, ouverts sur le Programme 364 « Cohésion ».

Le financement du PFTHD est assuré, d'une part, par les crédits du Programme d'investissement d'avenir (PIA) au travers de l'action 1 du Fonds national pour la société numérique (FSN) « Accélérer le déploiement des réseaux à très haut débit fixe et mobile sur l'ensemble du territoire national », et d'autre part, des crédits ouverts sur le présent programme 343 « Plan France très haut débit », créée en loi de finances pour 2015, qui apporte les ressources complémentaires nécessaires pour soutenir les Réseaux d'initiative publique (RIP) des collectivités territoriales. A partir de 2021, les crédits budgétaires ouverts sur le programme 364 « Cohésion », vont également contribuer à ce financement.

Au 31 décembre 2020, 84 dossiers de collectivités territoriales, recouvrant 98 départements ou collectivités d'outre-mer sont inscrits dans le cadre du PFTHD. Parmi ces projets, certains ont un second volet de déploiement financé (deuxième étape de déploiements lorsqu'il y a plusieurs volets). Parmi ces projets, 64 ont fait l'objet de contractualisation (contre 50 en 2019) et 55 ont bénéficié *a minima* d'un premier décaissement (contre 40 en 2019).

La crise sanitaire, qui a entraîné un léger retard de déploiement, conjuguée à une estimation au titre de 2020 d'un avancement des travaux et des décaissements très élevée – estimations établies en 2017, ont conduit à une sous-consommation des crédits de paiements. Ainsi 348,4 M€ de CP ont été annulés par la loi de finances rectificative du 30 novembre 2020 (LFR4). Aucun engagement n'est pas ailleurs intervenu en 2020 dans l'attente de nouvelles instructions sur la base du nouvel appel à projets se feront en 2021.

## RÉCAPITULATION DES OBJECTIFS ET DES INDICATEURS DE PERFORMANCE

### **OBJECTIF 1**

#### **Couvrir intégralement la France en accès à très haut débit d'ici 2022**

##### INDICATEUR 1.1

Part des logements et locaux professionnels de la zone d'intervention des collectivités territoriales qui seront éligibles au très haut débit d'ici 2022



## OBJECTIFS ET INDICATEURS DE PERFORMANCE

### OBJECTIF

#### 1 – Couvrir intégralement la France en accès à très haut débit d'ici 2022

### INDICATEUR

#### 1.1 – Part des logements et locaux professionnels de la zone d'intervention des collectivités territoriales qui seront éligibles au très haut débit d'ici 2022

(du point de vue de l'utilisateur)

	Unité	2018 Réalisation	2019 Réalisation	2020 Prévision PAP 2020	2020 Prévision actualisée	2020 Réalisation	2020 Cible PAP 2020
Part des logements et locaux professionnels de la zone d'intervention des collectivités territoriales qui seront éligibles au très haut débit d'ici 2022	%	81	83	85	85	85	85

#### Commentaires techniques

Sources des données : Délégation générale déléguée au numérique de l'Agence nationale de la cohésion des territoires (ANCT).

#### Périmètre :

- L'indicateur ne porte que sur les locaux et logements du territoire appartenant à la zone d'intervention publique (45 % du territoire national) et ne comprend pas les locaux et logements du territoire appartenant à la zone d'intervention privée.
- l'indicateur ne prend en compte que les logements et locaux professionnels du territoire appartenant à la zone d'intervention publique, qui seront éligibles au très haut débit via la technologie filaire ce qui représente 85 % du territoire considéré.
- Les projets de déploiement du très haut débit via technologie filaire dans la zone d'intervention publique appelés « Réseaux d'initiative publique » (action 1) sont financés soit par des crédits des programmes d'investissements d'avenir (PIA) du Fonds national pour la société numérique (FSN) soit par des crédits du programme 343. Les crédits PIA du FSN et du P 343 sont fongibles. L'indicateur retenu intègre donc l'ensemble des projets de réseaux d'initiative publique qu'ils soient financés par le PIA ou par le P 343.

#### Mode de calcul :

Le calcul en année N du nombre de logements et locaux professionnels de la zone d'intervention des collectivités territoriales qui seront éligibles au très haut débit en 2022 s'effectue en additionnant les logements et locaux professionnels qui bénéficieront du très haut débit en 2022 grâce :

- aux déploiements de réseaux FttH (*Fiber to the Home* : fibre optique jusqu'à l'abonné) d'ici 2022 tels que prévus par les collectivités territoriales dans leurs projets de réseaux d'initiative publique qui font l'objet en année N d'un accord préalable de principe pour leur financement par l'État ;
- aux déploiements de réseaux FttN (*Fiber to the Node* : fibre jusqu'au répartiteur ou « fibre jusqu'au village ») d'ici 2022 tels que prévus par les collectivités territoriales dans leurs projets de réseaux d'initiative publique qui font l'objet en année N d'un accord préalable de principe pour leur financement par l'État ;
- à la technologie VDSL2. Cette technologie n'ayant été autorisée par le régulateur qu'à partir de fin 2013, les logements et locaux professionnels éligibles au très haut débit grâce au VDSL2 n'ont été pris en compte qu'à partir de 2014.

La part des logements et locaux professionnels de la zone d'intervention des collectivités territoriales qui seront éligibles au très haut débit en 2022 s'obtient en divisant le nombre calculé ci-dessus par le nombre actuel de logements et locaux professionnels de la zone d'intervention des collectivités territoriales, soit 17,2 millions. Le nombre actuel de logements et locaux professionnels de la zone d'intervention des collectivités territoriales a été mis à jour notamment pour tenir compte des logements vacants.

### ANALYSE DES RÉSULTATS

L'indicateur concerne l'ensemble des projets de l'action 1 « Réseaux d'initiative publique » (RIP), qu'ils soient engagés/financés sur les crédits du programme d'investissements d'avenir (PIA) du fonds pour une société numérique (FSN) ou sur le programme 343. Cet indicateur, réinscrit dans le PAP 2020, correspond toujours à la part des logements et des locaux professionnels de la zone d'intervention des collectivités territoriales qui seront éligibles au très haut débit d'ici 2020. Les crédits PIA du FSN et du P 343 étant fongibles, seul un indicateur global à l'ensemble

des projets de réseaux d'initiative publique fait sens. Il rend donc compte de l'état d'avancement des conventions de financement des projets des RIP et non des déploiements effectifs.

Les projets instruits au 31 décembre 2020 représentent 85 % des logements et locaux professionnels de la zone d'intervention des collectivités territoriales éligibles au très haut débit d'ici 2022 grâce à des technologies filaires (62 % en FttH, 21 % en FttN/VDSL2). Ce résultat est conforme à la prévision de 2020.

Le degré d'avancement de l'instruction de ces projets distingue plusieurs phases d'engagement pour l'État, allant de la phase d'accord préalable de principe, à la phase de décision de financement validé chaque fois par une décision du Premier ministre. Cette décision de financement se traduit ensuite dans une convention de financement entre la Caisse des dépôts et consignations et le porteur de projet pour la phase de mise en œuvre. Pour certains projets, il existe parfois des décisions de financement dites « partielles » portant sur une composante spécifique du projet (généralement pour le financement des montées en débit). Ces décisions de financement partielles donnent également lieu à un conventionnement pour permettre le déploiement en avance de phase de cette composante du projet. Elles ne sont pas incluses dans le paragraphe ci-dessous.

**Au 31 décembre 2020, 84 dossiers de collectivités territoriales, recouvrant 98 départements ou collectivités d'outre-mer sont inscrits dans le cadre du PFTHD.** Parmi ces projets, certains ont un second volet de déploiement financé (deuxième étape de déploiements lorsqu'il y a plusieurs volets). Parmi ces projets, 64 ont fait l'objet de contractualisation (contre 50 en 2019) et 55 ont bénéficié *a minima* d'un premier décaissement (contre 40 en 2019).

Il convient de noter que l'objectif de l'indicateur d'une couverture intégrale du territoire en très haut débit repose sur la mobilisation de technologies hertziennes (satellite, 4G fixe, boucle locale radio) avec une hypothèse de 15 % des locaux de la zone d'intervention des collectivités territoriales, en complément de la cible de 85 % en technologies filaires. Ces technologies en développement ne sont pas intégrées dans le calcul de l'indicateur. Le développement commercial des box 4G fixe, la mise en place par l'Arcep d'un guichet pour l'attribution de fréquences spécifiques pour le déploiement du THD radio et le lancement en 2019 du dispositif « cohésion numérique » pour subventionner l'équipement hertzien des locaux non desservis par des réseaux filaires devraient permettre une adoption plus massive du très haut débit fixe hertzien.

L'indicateur ayant atteint sa cible et les objectifs du PFTHD ayant évolué, il est envisagé de faire évoluer cet indicateur pour le PAP 2022. Par ailleurs, l'indicateur actuel rend donc compte de l'état d'avancement des périmètres des projets financés dans le cadre de l'AAP RIP et non des déploiements effectifs.

Pour avoir une information précise sur l'effectivité des déploiements des réseaux de RIP, la DGE avait signalé le lancement par l'Arcep début 2020 d'une version bêta de « Ma connexion internet » : un moteur de recherche qui permet aux usagers de connaître les technologies d'accès à internet disponibles à leur adresse et d'être mieux informés sur les déploiements de la fibre. Ces données permettront une meilleure appréciation des évolutions des déploiements et constitueront une source fiable pour évaluer l'état de déploiement des locaux raccordables à date et faire des prévisions pour fixer de nouveaux indicateurs de performance.

L'indicateur du P 343 devrait ainsi faire l'objet d'une évolution pour mieux s'adapter à la réalité des déploiements.

Un premier pas a été engagé dans le cadre du Plan de Relance et de l'objectif de généralisation de la fibre optique à l'horizon 2025. Un nouvel indicateur a été proposé pour mesurer l'impact des mesures budgétaires sur le déploiement de la fibre optique en zone d'initiative publique. Il s'agit d'un indicateur exprimé en nombre de locaux raccordables à la fibre optique (FttH) en zone d'initiative publique. Cet indicateur pourrait être utilisé également au titre du P343. Il permettrait de donner une vision de l'effectivité des déploiements de la fibre en zones moins denses.

S'agissant du périmètre, l'indicateur actuel et cet éventuel nouvel indicateur se concentrent sur l'état des déploiements dans la zone d'initiative publique bénéficiant de subvention publique et ne couvrent donc pas les déploiements dans les zones d'initiative privée.



**Plan France Très haut débit**

Programme n° 343 | OBJECTIFS ET INDICATEURS DE PERFORMANCE

L'objectif principal du programme est la couverture du territoire en très haut débit à 100% d'ici 2022. Au début de l'année 2020, et dans le cadre du Plan de relance, le gouvernement a renforcé cet objectif de couverture du territoire en ajoutant un objectif de généralisation des déploiements des réseaux de fibre optique jusqu'à l'abonné (FttH) d'ici fin 2025 sur l'ensemble du territoire national.

En soutenant les projets des collectivités territoriales, le plan « France très haut débit » (PFTHD) contribue ainsi à l'amélioration de la part des logements et locaux professionnels éligibles au très haut débit.



## PRÉSENTATION DES CRÉDITS ET DES DÉPENSES FISCALES

## 2020 / PRÉSENTATION PAR ACTION ET TITRE DES CRÉDITS OUVERTS ET DES CRÉDITS CONSOMMÉS

## 2020 / AUTORISATIONS D'ENGAGEMENT

Numéro et intitulé de l'action ou de la sous-action	Titre 6 Dépenses d'intervention	Total	Total y.c. FdC et AdP prévus en LFI
<i>Prévision LFI 2020</i> Consommation 2020			
01 – Réseaux d'initiative publique	3 300 000	3 300 000 0	3 300 000
<b>Total des AE prévues en LFI</b>	<b>3 300 000</b>	<b>3 300 000</b>	<b>3 300 000</b>
Ouvertures / annulations par FdC et AdP			
Ouvertures / annulations hors FdC et AdP	+106 605 966	+106 605 966	
Total des AE ouvertes	109 905 966	109 905 966	
<b>Total des AE consommées</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	

## 2020 / CRÉDITS DE PAIEMENT

Numéro et intitulé de l'action ou de la sous-action	Titre 6 Dépenses d'intervention	Total	Total y.c. FdC et AdP prévus en LFI
<i>Prévision LFI 2020</i> Consommation 2020			
01 – Réseaux d'initiative publique	440 000 000 225 000 000	440 000 000 225 000 000	440 000 000
<b>Total des CP prévus en LFI</b>	<b>440 000 000</b>	<b>440 000 000</b>	<b>440 000 000</b>
Ouvertures / annulations par FdC et AdP			
Ouvertures / annulations hors FdC et AdP	-215 000 000	-215 000 000	
Total des CP ouverts	225 000 000	225 000 000	
<b>Total des CP consommés</b>	<b>225 000 000</b>	<b>225 000 000</b>	

## 2019 / PRÉSENTATION PAR ACTION ET TITRE DES CRÉDITS VOTÉS (LFI) ET DES CRÉDITS CONSOMMÉS

## 2019 / AUTORISATIONS D'ENGAGEMENT

Numéro et intitulé de l'action ou de la sous-action	Titre 6 Dépenses d'intervention	Total hors FdC et AdP prévus en LFI	Total y.c. FdC et AdP
<i>Prévision LFI 2019</i> Consommation 2019			
01 – Réseaux d'initiative publique	5 000 000	5 000 000	5 000 000

Numéro et intitulé de l'action ou de la sous-action	Titre 6 Dépenses d'intervention	Total hors FdC et AdP prévus en LFI	Total y.c. FdC et AdP
			0
<b>Total des AE prévues en LFI</b>	<b>5 000 000</b>	<b>5 000 000</b>	<b>5 000 000</b>
<b>Total des AE consommées</b>	<b>0</b>		<b>0</b>

## 2019 / CRÉDITS DE PAIEMENT

Numéro et intitulé de l'action ou de la sous-action	Titre 6 Dépenses d'intervention	Total hors FdC et AdP prévus en LFI	Total y.c. FdC et AdP
01 – Réseaux d'initiative publique	163 367 510 30 000 000	163 367 510	163 367 510 30 000 000
<b>Total des CP prévus en LFI</b>	<b>163 367 510</b>	<b>163 367 510</b>	<b>163 367 510</b>
<b>Total des CP consommés</b>	<b>30 000 000</b>		<b>30 000 000</b>

## PRÉSENTATION PAR TITRE ET CATÉGORIE DES CRÉDITS CONSOMMÉS

Titre et catégorie	Autorisations d'engagement			Crédits de paiement		
	Consommées* en 2019	Ouvertes en LFI pour 2020	Consommées* en 2020	Consommés* en 2019	Ouverts en LFI pour 2020	Consommés* en 2020
Titre 6 – Dépenses d'intervention	0	3 300 000	0	30 000 000	440 000 000	225 000 000
Transferts aux collectivités territoriales	0	3 300 000	0	30 000 000	440 000 000	225 000 000
<b>Total hors FdC et AdP</b>		<b>3 300 000</b>			<b>440 000 000</b>	
Ouvertures et annulations* hors titre 2		+106 605 966			-215 000 000	
<b>Total*</b>	<b>0</b>	<b>109 905 966</b>	<b>0</b>	<b>30 000 000</b>	<b>225 000 000</b>	<b>225 000 000</b>

\* y.c. FdC et AdP

## RÉCAPITULATION DES MOUVEMENTS DE CRÉDITS

## Plan France Très haut débit

Programme n° 343 PRÉSENTATION DES CRÉDITS ET DES DÉPENSES FISCALES

## ARRÊTÉS DE REPORT GÉNÉRAL HORS FDC HORS AENE

Date de signature	Ouvertures				Annulations			
	Autorisations d'engagement		Crédits de paiement		Autorisations d'engagement		Crédits de paiement	
	Titre 2	Autres titres	Titre 2	Autres titres	Titre 2	Autres titres	Titre 2	Autres titres
12/02/2020		76 605 966		133 367 510				
<b>Total</b>		<b>76 605 966</b>		<b>133 367 510</b>				

## LOIS DE FINANCES RECTIFICATIVES

Date de signature	Ouvertures				Annulations			
	Autorisations d'engagement		Crédits de paiement		Autorisations d'engagement		Crédits de paiement	
	Titre 2	Autres titres	Titre 2	Autres titres	Titre 2	Autres titres	Titre 2	Autres titres
30/07/2020		30 000 000						
30/11/2020								348 367 510
<b>Total</b>		<b>30 000 000</b>						<b>348 367 510</b>

## TOTAL DES OUVERTURES ET ANNULATIONS (Y.C. FDC ET ADP)

	Ouvertures				Annulations			
	Autorisations d'engagement		Crédits de paiement		Autorisations d'engagement		Crédits de paiement	
	Titre 2	Autres titres	Titre 2	Autres titres	Titre 2	Autres titres	Titre 2	Autres titres
<b>Total général</b>		<b>106 605 966</b>		<b>133 367 510</b>				<b>348 367 510</b>

## ÉVALUATION DES DÉPENSES FISCALES

**Avertissement**

Le niveau de fiabilité des chiffrages de dépenses fiscales dépend de la disponibilité des données nécessaires à la reconstitution de l'impôt qui serait dû en l'absence des dépenses fiscales considérées. Par ailleurs, les chiffrages des dépenses fiscales ne peuvent intégrer ni les modifications des comportements fiscaux des contribuables qu'elles induisent, ni les interactions entre dépenses fiscales.

Le chiffrage initial pour 2020 a été réalisé sur la base des seules mesures votées avant le dépôt du projet de loi de finances pour 2020. Dès lors, le chiffrage actualisé peut différer de celui-ci, notamment lorsqu'il tient compte d'aménagements intervenus depuis le dépôt du projet de loi de finances pour 2020.

Les dépenses fiscales ont été associées à ce programme conformément aux finalités poursuivies par ce dernier.

« ε » : coût inférieur à 0,5 million d'euros ; « - » : dépense fiscale supprimée ou non encore créée ; « nc » : non chiffrable.

Le « Coût total des dépenses fiscales » constitue une somme de dépenses fiscales dont les niveaux de fiabilité peuvent ne pas être identiques (cf. caractéristique « Fiabilité » indiquée pour chaque dépense fiscale). Il ne prend pas en compte les dispositifs inférieurs à 0,5 million d'euros (« ε »). La portée du total s'avère toutefois limitée en raison des interactions éventuelles entre dépenses fiscales. Il n'est donc indiqué qu'à titre d'ordre de grandeur et ne saurait être considéré comme une véritable sommation des dépenses fiscales du programme.

**DÉPENSES FISCALES PRINCIPALES SUR IMPÔTS D'ÉTAT (1)**

(en millions d'euros)

Dépenses fiscales sur impôts d'État contribuant au programme de manière principale		Chiffrage définitif 2019	Chiffrage initial 2020	Chiffrage actualisé 2020
920301	<p><b>Exclusion de l'assiette de la taxe sur les services fournis par les opérateurs de communications électroniques (TOCÉ) des dotations aux amortissements afférents aux matériels et équipements acquis pour les besoins des infrastructures et des réseaux de communications électroniques</b></p> <p>Taxes sur le chiffre d'affaires des opérateurs du secteur audiovisuel et de communications électroniques</p> <p><i>Bénéficiaires 2018 : (nombre non déterminé) Entreprises - Création : 2020 - Dernière incidence budgétaire : dépense fiscale non bornée - Fin du fait générateur : dépense fiscale non bornée - code général des impôts : 302 bis KH</i></p>	nc	nc	nc
<b>Coût total des dépenses fiscales</b>				

---

**Plan France Très haut débit**

Programme n° 343 | JUSTIFICATION AU PREMIER EURO

## JUSTIFICATION AU PREMIER EURO

## ÉLÉMENTS TRANSVERSAUX AU PROGRAMME

## ÉLÉMENTS DE SYNTHÈSE DU PROGRAMME

Numéro et intitulé de l'action ou de la sous-action  <i>Prévision LFI Consommation</i>	Autorisations d'engagement			Crédits de paiement		
	Titre 2 * Dépenses de personnel	Autres titres *	Total y.c. FdC et AdP	Titre 2 * Dépenses de personnel	Autres titres *	Total y.c. FdC et AdP
01 – Réseaux d'initiative publique		3 300 000	3 300 000 0		440 000 000 225 000 000	440 000 000 225 000 000
<b>Total des crédits prévus en LFI *</b>	<b>0</b>	<b>3 300 000</b>	<b>3 300 000</b>	<b>0</b>	<b>440 000 000</b>	<b>440 000 000</b>
Ouvertures / annulations y.c. FdC et AdP		+106 605 966	+106 605 966		-215 000 000	-215 000 000
Total des crédits ouverts	0	109 905 966	109 905 966	0	225 000 000	225 000 000
<b>Total des crédits consommés</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>225 000 000</b>	<b>225 000 000</b>
Crédits ouverts - crédits consommés		+109 905 966	+109 905 966			

\* hors FdC et AdP pour les montants de la LFI

## PASSAGE DU PLF À LA LFI

	Autorisations d'engagement			Crédits de paiement		
	Titre 2	Autres titres	Total	Titre 2	Autres titres	Total
PLF	0	3 300 000	3 300 000	0	440 000 000	440 000 000
Amendements	0	0	0	0	0	0
<b>LFI</b>	<b>0</b>	<b>3 300 000</b>	<b>3 300 000</b>	<b>0</b>	<b>440 000 000</b>	<b>440 000 000</b>

## JUSTIFICATION DES MOUVEMENTS RÉGLEMENTAIRES ET DES LOIS DE FINANCES RECTIFICATIVES

Les crédits LFI du programme 343 ont été en 2020 :

- majorés des reports de 2019 par arrêté du 12 février 2020 à hauteur de 76,6 M€ en AE et 133,4 M€ en CP ;
- majorés de 30 M€ en AE par la LFR3 du 30 juillet 2020 ;
- minorés de 348,4 M€ en CP par la LFR4 du 30 novembre 2020.



## ■ RÉSERVE DE PRÉCAUTION ET FONGIBILITÉ

La totalité des crédits du programme 343 participe au Grand plan d'investissement et est, à ce titre, exemptée de réserve de précaution.

DÉPENSES PLURIANNUELLES

---

### SUIVI DES CRÉDITS DE PAIEMENT ASSOCIÉS À LA CONSOMMATION DES AUTORISATIONS D'ENGAGEMENT (HORS TITRE 2)

AE 2020	CP 2020
AE ouvertes en 2020 * (E1) <b>109 905 966</b>	CP ouverts en 2020 * (P1) <b>225 000 000</b>
AE engagées en 2020 (E2) <b>0</b>	CP consommés en 2020 (P2) <b>225 000 000</b>
AE affectées non engagées au 31/12/2020 (E3) <b>0</b>	dont CP consommés en 2020 sur engagements antérieurs à 2020 (P3 = P2 - P4) <b>225 000 000</b>
AE non affectées non engagées au 31/12/2020 (E4 = E1 - E2 - E3) <b>109 905 966</b>	dont CP consommés en 2020 sur engagements 2020 (P4) <b>0</b>

#### RESTES À PAYER

Engagements ≤ 2019 non couverts par des paiements au 31/12/2019 brut (R1) <b>2 364 750 182</b>				
Travaux de fin de gestion postérieurs au RAP 2019 (R2) <b>0</b>				
<b>Engagements ≤ 2019 non couverts par des paiements au 31/12/2019 net</b> (R3 = R1 + R2) <b>2 364 750 182</b>	-	CP consommés en 2020 sur engagements antérieurs à 2020 (P3 = P2 - P4) <b>225 000 000</b>	=	Engagements ≤ 2019 non couverts par des paiements au 31/12/2020 (R4 = R3 - P3) <b>2 139 750 182</b>
AE engagées en 2020 (E2) <b>0</b>	-	CP consommés en 2020 sur engagements 2020 (P4) <b>0</b>	=	Engagements 2020 non couverts par des paiements au 31/12/2020 (R5 = E2 - P4) <b>0</b>
				<b>Engagements non couverts par des paiements au 31/12/2020</b> (R6 = R4 + R5) <b>2 139 750 182</b>
				Estimation des CP 2021 sur engagements non couverts au 31/12/2020 (P5) <b>345 500 000</b>
				Estimation du montant maximal des CP nécessaires après 2021 pour couvrir les engagements non couverts au 31/12/2020 (P6 = R6 - P5) <b>1 794 250 182</b>

NB : les montants ci-dessus correspondent uniquement aux crédits hors titre 2

\* LFI 2020 + reports 2019 + mouvements réglementaires + FdC + AdP + fongibilité asymétrique + LFR

Sur 2021 les engagements et décaissements au titre des RIP seront prioritairement effectués depuis le reliquat d'enveloppe du PIA 1 (action 1 du FSN). Après prise en compte de ces reliquats (réallocation prévisionnelle de 104,5 M€ de CP) les décaissements prévus sur le programme 343 en 2021 s'élèveraient à 346 M€.

## JUSTIFICATION PAR ACTION

## ACTION

## 01 – Réseaux d'initiative publique

Action / Sous-action  <i>Prévision LFI y.c. FdC et AdP Réalisation</i>	Autorisations d'engagement			Crédits de paiement		
	Titre 2	Autres titres	Total	Titre 2	Autres titres	Total
01 – Réseaux d'initiative publique		3 300 000	3 300 000 0		440 000 000 225 000 000	440 000 000 225 000 000

Dans une perspective de généralisation de la fibre optique à tout le territoire français d'ici fin 2025, le Gouvernement avait lancé le 20 février 2020 un appel à projet « Plan France très haut débit - réseaux d'initiative publique » pour accompagner les départements non encore raccordés. L'ambition nouvelle décidée dans le cadre du plan de relance a rendu caduc cet appel à projet et conduit à la publication, le 8 janvier 2021, d'un nouveau cahier des charges.

Aussi, **aucun engagement n'est intervenu en 2020 dans l'attente de la réouverture du guichet Très haut débit (THD) prévue fin 2020-début 2021 et effectivement lancé le 8 janvier 2021. Le report de l'intégralité des AE ouvertes en 2020 (110 M€) a été obtenu pour 2021.**

Le Gouvernement a renforcé considérablement les moyens mobilisés à destination du THD afin d'accroître le soutien aux réseaux d'initiative publique portés par les collectivités territoriales dans les zones les plus rurales.

Ce soutien de l'Etat s'élève désormais à 3,6 Md€ et comprend plusieurs vecteurs de financements :

- 900 M€ de crédits non budgétaires issus du Fonds pour la société numérique (FSN) ;
- 2,4 Md€ engagés au 31 décembre 2020 sur le programme 343 ;
- 30 M€ ouverts par la loi de finances rectificative du 30 juillet 2020 sur le programme 343 ;
- 240 M€ ouverts en LFI pour 2021 dans le cadre du plan de relance sur le programme 364 « Cohésion » (action 07 Cohésion territoriale).

**S'agissant des CP, la consommation s'élève à 225 M€, en deçà des ressources disponibles (573,4 M€ avant annulation de 348,4 M€ opérée par la dernière loi de finances rectificative de l'année), malgré le dispositif financier mis en place, courant mai 2020, qui a permis au programme de verser des avances aux collectivités territoriales à hauteur de 48 M€ (charge à elles de les reverser ensuite aux opérateurs, principalement des sous-traitants de la filière télécom).**

La crise sanitaire est une des raisons de la sous-consommation (les délais ont été notamment rallongés compte-tenu de contraintes opérationnelles inhérentes aux chantiers lourds que sont les déploiements de réseaux fixes), mais également une estimation du niveau d'avancement des travaux et des décaissements correspondants - établie en 2017 dans le cadre de la loi de programmation des finances publiques pour les années 2018 à 2022 -, qui s'est avérée ne plus être en phase avec la réalité du déploiement effectivement constaté en 2020.

L'annulation de 348,4 M€ intervenue en LFR du 30 novembre 2020 n'a pas remis en cause le plan France très haut débit. En effet, le montant de CP prévu en LFI 2021 (609,3 M€) permet de couvrir les besoins estimés sur 2021.

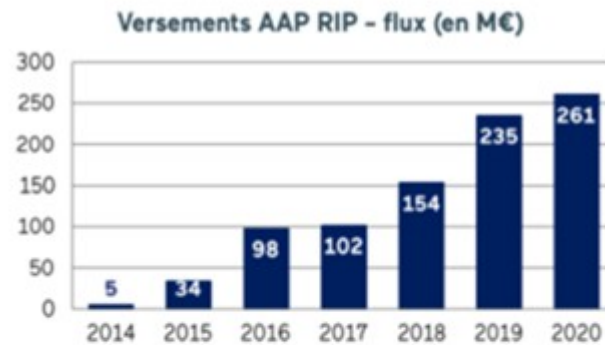
La totalité des crédits versée au titre des RIP depuis 2014, crédits budgétaires et crédits du PIA cumulés, s'établit à 889 M€.

## Plan France Très haut débit

Programme n° 343 JUSTIFICATION AU PREMIER EURO

Elle se décline de la manière suivante :

Décassements FSN (tous financements confondus - en cumul - en M€)	2014	2015	2016	2017	2018	2019	2020	Total cumulé
	5	34	98	102	154	235	261	889
dont P343						30	225	255



Afin de limiter les difficultés financières liées à la crise sanitaire pour les entreprises participant à la construction des réseaux FttH, l'Etat a mis en place un **dispositif d'avances sur subventions**.

**=> Ce dispositif a permis l'accélération des versements pour neuf porteurs de projet pour un montant total de 48 M€.**

## ÉLÉMENTS DE LA DÉPENSE PAR NATURE

Titre et catégorie	Autorisations d'engagement		Crédits de paiement	
	Prévision LFI y.c. FdC et AdP	Réalisation	Prévision LFI y.c. FdC et AdP	Réalisation
Titre 6 : Dépenses d'intervention	3 300 000		440 000 000	225 000 000
Transferts aux collectivités territoriales	3 300 000		440 000 000	225 000 000
<b>Total</b>	<b>3 300 000</b>		<b>440 000 000</b>	<b>225 000 000</b>

## CONTRIBUTION AU GRAND PLAN D'INVESTISSEMENT

	Prévisions LFI			Réalisation		
	Titre 2	Autres titres	Total	Titre 2	Autres titres	Total
Autorisations d'engagement	0	3 300 000	<b>3 300 000</b>	0	0	<b>0</b>
Crédits de paiement	0	440 000 000	<b>440 000 000</b>	0	225 000 000	<b>225 000 000</b>

Le programme 343 a contribué au Grand plan d'investissement au titre de l'initiative 19 pour l'intégralité des crédits consommés en 2020.